
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES / DECISION MODIFICATIVE N° 2

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2017

Ce lundi 28 octobre, le Conseil départemental de l'Ardèche se réunit en assemblée plénière pour débattre sur les orientations budgétaires pour l'année 2020 préalable au vote du budget primitif. Les élus poursuivront leurs travaux avec la deuxième décision modificative du budget primitif 2019 et l'étude de différents rapports, notamment le schéma 2019-2025 d'accueil des gens du voyage, les labos de la transition et les différentes actions orientées vers la transition de l'Ardèche.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Département de l'Ardèche parvient à maîtriser sa situation financière tout en veillant à exercer des missions de solidarité en faveur des personnes les plus vulnérables et à soutenir un ambitieux programme d'investissement au service de son territoire et de ses habitants.

Le Département de l'Ardèche présente des **fondamentaux solides**, qui lui permettent d'aborder avec confiance la période à venir.

La période passée a été marquée par une réduction de plus de 20 M€ des transferts financiers de l'Etat entre 2014 et 2017 au titre de la contribution au redressement des finances publiques, des baisses de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle et des allocations compensatrices.

Malgré cette importante diminution des recettes de fonctionnement, le Département de l'Ardèche est parvenu à préserver sa situation financière grâce à une très bonne maîtrise de ses charges de fonctionnement. Sur l'ensemble de la période 2013-2018, le Département a dégagé une épargne brute (différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement) d'au moins 40 M€. En 2018, ce niveau d'épargne s'est établi à 46,43 M€ sous l'effet conjugué d'une progression des recettes liées à la conjoncture comme les droits de mutation sur les transactions immobilières et d'une très forte maîtrise des charges liées au fonctionnement interne de la collectivité.

Grâce à cette gestion rigoureuse en fonctionnement, le Département est parvenu à soutenir un important niveau d'investissement au service de l'Ardèche et de ses habitants.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement au service de l'autofinancement

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement est au cœur de la stratégie financière de la collectivité. En effet, depuis la réforme fiscale de 2010, le Département a perdu l'essentiel de la dynamique de ses ressources et de son pouvoir de modulation fiscale. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est devenue indispensable au maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante pour



assurer un haut niveau d'investissement.

Depuis plusieurs années, le Département a fait le choix de **faire porter l'effort prioritairement sur les dépenses de fonctionnement courant**, afin de conserver **un niveau de service à la hauteur des attentes des Ardéchois**. Ce choix a vocation à se poursuivre dans les années à venir.

Ressources humaines : une politique évaluée et redéfinie

L'année 2018 a été marquée par la signature d'un protocole d'accord avec deux des trois organisations syndicales représentatives. Ce protocole prévoit la remise en cause de l'accord datant de 2000 sur le temps de travail et le rend conforme à la réglementation, tout en étant l'occasion de remettre à plat l'organisation du travail pour donner plus de souplesse aux agents.

Nous pouvons par exemple évoquer la mise en place des horaires variables, qui permettront aux agents de mieux concilier leur vie personnelle et leur vie professionnelle, ou encore l'assouplissement des règles de gestion des RTT.

Pour entrer en conformité avec la réglementation, le temps de travail est passé à 1607 heures à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le protocole prévoit également une augmentation importante du régime indemnitaire des agents. Cette augmentation représente 1,4 M€ en année pleine à compter de 2020. Le pouvoir d'achat des agents augmentera de 4,5% en moyenne.

La poursuite de l'effort d'investissement

Le Département de l'Ardèche est traditionnellement un investisseur de premier plan sur le territoire. L'effort d'investissement du Département est **30% supérieur** à celui constaté dans les départements de taille équivalente. Le Département de l'Ardèche a investi 69,47 M€ TTC en moyenne annuelle sur la période 2013-2017.

L'exécutif entend poursuivre sur cette voie, et affiche une ambition claire : **maintenir le Département de l'Ardèche parmi les collectivités départementales qui investissent le plus au profit de leur territoire**.

Les orientations budgétaires pour l'année 2020

Les orientations pour 2020 auront pour objectif de contenir les dépenses de fonctionnement afin de maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour poursuivre une politique ambitieuse d'investissement. Cette contrainte sur le fonctionnement ne se fait pas au détriment des politiques prioritaires, celles-ci bénéficiant de l'intégralité de la dynamique autorisée de +1,2% conformément au respect des engagements pris par le Département auprès de l'Etat dans le cadre du contrat Cahors.

De façon générale, l'élaboration du budget 2020 repose sur les orientations suivantes :

- Un budget de fonctionnement à hauteur de 321,5 M€ contenu conformément aux engagements pris auprès de l'Etat avec le contrat Cahors,
- Un taux d'imposition sur le foncier bâti stabilisé 18,78% pour la 8^{ème} année consécutive,
- Un budget d'investissement hors dette avec un niveau conséquent de 75,9 M€, en progression de 0,3 M€ par rapport à 2019
- Un recours à l'emprunt maîtrisé avec une augmentation de l'endettement net prévisionnel estimée à 20,7 M€.



Collèges : Un investissement conséquent maintenu

La dynamique d'investissement au profit des collèges publics sera maintenue. L'année 2020 sera marquée par le lancement ou la poursuite de plusieurs opérations d'envergure, telles que la restructuration du collège des Perrières à Annonay (18,2 M€), de la Voulte-sur-Rhône (13,8 M€) ou encore de la Joyeuse (11,76 M€). La programmation pluriannuelle des investissements dans les collèges demeurera ainsi à un niveau très élevé.

Routes : des chantiers conséquents pour plus de sécurité et une amélioration de la qualité de vie

La réhabilitation et les aménagements du réseau routier départemental (déviation du Teil notamment) resteront au cœur de nos priorités d'investissement avec environ 28 M€ d'inscriptions au total.

Les dépenses au titre de la réhabilitation seront maintenues à 21,5 M€, tandis que les opérations d'aménagement feraient l'objet d'une inscription de 6,5 M€ au titre notamment de la déviation du Teil, des aménagements sur la route de Rochecolombe / Lagorce pour 320 k€ ou sur la RD 558 à St Maurice d'Ibie pour 300 k€.



DECISION MODIFICATIVE

La DM2 permet d'effectuer des ajustements en dépenses et en recettes, en fonction des réalisations attendues d'ici la fin de l'année, sans modifier les équilibres fondamentaux du budget.

Grâce à une gestion rigoureuse en fonctionnement avec une diminution de nos dépenses de -0,4 M€ et une augmentation de nos recettes de 1,7 M€, cette DM permet l'inscription de 2,1 M€ d'investissement supplémentaires. Les disponibilités financières de cette DM2 sont ainsi employées à poursuivre l'effort d'investissement du Département en faveur de son territoire et de ses habitants.

Le budget départemental à l'issue de la DM2 s'élève à 444 M€ hors opérations liées à la dette (revolving et refinancement de la dette) et aux écritures d'ordre.

Tandis que des inscriptions s'établissent à la baisse du fait de décalage de travaux par nos partenaires comme les aides à l'investissement des établissements médico-sociaux, de nouvelles inscriptions permettent une augmentation de 2,1 M€ des investissements avec en particulier les opérations suivantes:

- Subvention au CHVA : 1,6 M€ au titre du solde de subventions en annuités
- Projet sur le très haut débit : 1 M€
- Avancée de la réalisation du créneau de Chapias : 0,4 M€



→ Adoption du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage prévoit que les communes de plus de 5 000 habitants disposent d'un dispositif d'accueil des gens du voyage et de moyens d'accompagnement socio-éducatif des familles. Cette législation prévoit l'élaboration dans chaque département d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage, élaboré par le/la préfet.e en association avec le/la président.e du Département. Ce schéma instaure un cadre institutionnel pour l'accueil des gens du voyage, réunissant toutes les collectivités concernées : communes, EPCI, Département, Etat.

La proposition de schéma départemental 2019-2025 pour l'Ardèche a permis de satisfaire à cette loi et d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires, à savoir la loi NOTRe qui confie aux EPCI l'aménagement, la gestion et l'entretien des dispositifs d'accueil des gens du voyage, et la loi Egalité et Citoyenneté qui prévoit notamment que le schéma fixe les secteurs géographiques d'implantation des aires d'accueil et de grand passage.

Le projet de schéma 2019-2025 a fait l'objet d'un avis favorable de la commission départementale consultative des gens du voyage.

Le schéma 2019-2025 acte :

- L'existence d'aires d'accueil sur Annonay, La Voulte-sur-Rhône et Le Teil,
- Les projets d'aires d'accueil sur Tournon-sur-Rhône, Guilherand-Granges et Saint-Péray, Aubenas, Bourg-Saint-Andéol et Privas,
- Le projet d'aire de grand passage sur la commune de Lablachère.

Si les aires d'accueil sont prévues pour des haltes temporaires, les aires de grand passage sont prévues pour un plus grand nombre d'usagers (jusqu'à 200 caravanes) et un temps d'arrêt plus long. Ces plus longues haltes donnent l'occasion aux Départements de développer un accompagnement plus complet et plus profond sur ses compétences. Le Département de l'Ardèche souhaite notamment profiter de cette future aire de grand passage pour instaurer un accompagnement socio-éducatif structuré et des mesures pour l'égalité hommes/femmes.

Le site retenu pour l'implantation de l'aire de grands passages est la commune de Lablachère avec un accord de la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie. Des études sont en cours pour identifier les terrains les plus appropriés pour ce projet. Une réunion de concertation avec les élus est prévue courant novembre. Le Département participera activement aux échanges, afin de trouver une proposition qui tienne compte de la nécessité de répondre aux obligations légales et à la gestion des grands passages mais aussi au contexte local qui doit être pris en compte pour assurer une bonne appropriation du projet par les acteurs du territoire.

→ Education – A2C inauguré : l'Ardèche a désormais son campus universitaire !

Suivre un parcours universitaire en restant en Ardèche ? C'est désormais possible avec A2C, le premier campus connecté d'Ardèche, inauguré le 21 octobre dernier à Privas. Cette expérimentation est née d'un constat : que les freins soient économiques, géographiques, psychologiques ou familiaux, à peine plus de 50% des bacheliers ardéchois s'orientent vers des formations universitaires.

L'objectif du projet départemental « Ardèche Campus connecté », co-construit avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) est d'élargir les possibilités de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur.

A2C, en partenariat avec l'université Grenoble Alpes, permet aux étudiants de poursuivre des études supérieures à distance, dans un lieu équipé, connecté, tout en bénéficiant de l'encadrement d'un coach et



de la dynamique d'un groupe. Ce dispositif peut aussi être une réponse à un public aspirant à la reprise d'études dans le cadre d'une réorientation universitaire (décrochage) ou professionnelle, Privas a été choisie comme ville-préfecture, à équi-distance de chaque Ardéchois, pour insuffler l'égalité géographique. A termes, d'autres campus connectés pourraient voir le jour dans d'autres villes ardéchoises, pour une proximité renforcée de l'enseignement supérieur.

La convention de financement d'A2C, signée lors de cette DM2, conclut le plan de financement en permettant le versement de la participation de 60 000€ de la part du MESRI.

En chiffres :

- 10 places pour cette première promotion (3 restent à pourvoir)
- 1 nom, Ardèche Campus Connecté, repris au niveau national pour la labellisation Campus connectés
- Budget de 130 000 €, aide du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à hauteur de 60 000 € (50 000 € de démarrage + 1 000 € par élève)
- 13 expériences de ce type sont actuellement en cours en France, A2C est le premier dispositif en Rhône-Alpes.

→ Collèges – Une charte, 4 axes, un label : « Mon collègue s'engage » avec le Département pour l'avenir des collégiens

Parce qu'ils seront les citoyens de demain, éduquer les collégiens au bien-manger dans un cadre accueillant et respectueux de l'environnement, c'est essayer de faire d'eux les futurs acteurs d'un territoire solidaire, plus responsable et durable.

« Mon collègue s'engage » a été imaginée dans ce sens et prend la forme d'une charte pour laquelle les établissements signataires s'engagent autour de quatre axes :

- Favoriser l'achat de produits locaux, bio ou sous signe d'origine et de qualité
- Valoriser le savoir-faire dans les cuisines des collèges
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser la réduction et la valorisation des déchets
- Proposer un cadre de vie respectueux de l'environnement et des personnes

Aujourd'hui, 17 collèges sont engagés par la signature de cette charte pour l'année 2019-2020. Les établissements qui auront atteint les objectifs de la charte se verront décerner annuellement un label de qualité alimentaire, nutritionnelle et environnementale « Mon collègue s'engage »', par une commission *ad hoc*.

La charte ayant été approuvée en DM2 par les conseillers départementaux, elle pourra être signée officiellement avec les collèges le 6 novembre prochain à l'Hôtel du Département.

→ Routes – Dossier d'organisation de l'entretien routier : 3801 kilomètres au compteur, un patrimoine routier à 10 milliards d'euros

Au vu du faible linéaire de route nationale et le peu d'offre du réseau ferré, le Département de l'Ardèche a la charge de la quasi-totalité des infrastructures de déplacements de liaison. La valeur à neuf de ce patrimoine routier : environ 10 milliards d'euros. Un patrimoine qui nécessite un dossier d'organisation de l'entretien routier, qui a pour but d'homogénéiser les pratiques de l'entretien routier et d'en définir les niveaux de



service.

Un patrimoine qui change également : chaque année, le Département doit faire état à la préfecture d'un linéaire précis. Cette année, l'ouverture de la déviation de Vallon-Pont-d'Arc et le transfert de la route départementale en agglomération de Saint-Agrève ont fait bouger les lignes pour un linéaire global de 3801 kilomètres très précisément au 1^{er} janvier 2019, dont 1160 kilomètres en zone de plaine et 2641 kilomètres en zone de montagne.

→ **Soutien aux territoires – PASS Territoires : une reconduction en transition pour les aides aux communes et EPCI**

Avec un montant moyen de 60 000 € par an et par commune, l'Ardèche se classe parmi les dix Départements les plus interventionnistes dans ce domaine, au-dessus de la moyenne nationale.

Avec le PASS Territoires, instauré en 2018, le Département souhaite simplifier encore l'accès aux dispositifs d'aides pour les EPCI, et leur apporter un accompagnement répondant à leurs besoins plus qu'aux demandes administratives. Ainsi, ce nouveau dispositif se résume à un seul dossier de demandes de subventions type, constitué de fiches techniques par thématiques.

Le dispositif a été reconduit en 2020, pour conserver cette lisibilité. Les règlements ont été adaptés pour les engager dans une démarche encore plus en transition, afin de donner une priorité aux projets qui s'inscriraient dans le contrat de transition écologique signé.

Les ajustements concernent les thématiques de l'alimentation en eau potable, d'assainissement, des milieux aquatiques, de la constitution de domaines fonciers publics, du bois local, du foncier d'activité, de la mobilité et de l'énergie.

→ **Labos de la transition : La transition de l'Ardèche se joue aussi en interne**

Il y a un an, lors de la semaine de la transition, Laurent Ughetto proposait aux Ardéchois d'inventer collectivement l'Ardèche des 30 prochaines années. Dans un même temps, il invitait l'ensemble des agents du Département à s'impliquer au sein de la collectivité à travers un dispositif dédié : « le labo de la transition ». Un dispositif doté d'1 million d'euros pour soutenir la réalisation de projets qui inscriraient la collectivité dans une transition écologique et sociale.

Dix-sept projets proposés par les services et leur direction ont été retenus pour, par exemple, accompagner des exploitations agricoles dans le développement de l'insertion sociale ; permettre l'élaboration d'un outil d'accompagnement social aux éco-gestes ; faire du site de la Boissine un laboratoire de l'innovation pour le Département autour du concept « le numérique au service de la transition » ou encore mettre des ruches sur le toit des bâtiments départementaux...

Pour qu'un projet reçoive un avis favorable du jury qui se réunissait le 5 juillet 2019, en plus de sa pertinence au regard des enjeux de la transition, il fallait que la direction ou le service qui présentait le projet puisse apporter un financement à hauteur de 45 %, les 55 % restant étant pris sur l'enveloppe du Labo de la transition. L'enveloppe n'étant pas complètement épuisée, un bonus de 10 % est accordé à tous les projets labellisés.

→ **Contrats territoriaux de transition agricole et alimentaire (C2T2A) : expérimenter une démarche de contractualisation avec les EPCI**

La semaine de la transition en septembre 2018 a permis de partager le diagnostic suivant : les enjeux climatiques, les problématiques d'accès au foncier et les nouveaux modèles de consommation alimentaire s'imposent aujourd'hui de manière cruciale et nécessitent des réponses fortes pour envisager sereinement



l'avenir.

Le travail s'est poursuivi avec les principaux partenaires du Département (direction départementale des territoires, Chambre d'agriculture, Agribio Ardèche, Ardèche le Goût, parc naturel régional des Monts d'Ardèche) afin de proposer à l'assemblée départementale des inflexions profondes de l'action du Département dans le domaine agricole.

Aujourd'hui, le Département soutient financièrement la Chambre d'agriculture, Agribio Ardèche et le Centre du Développement Agroalimentaire (CDA.) selon un programme d'actions d'ingénierie établi chaque année par chacun de ces partenaires et se traduisant par du temps de travail agents.

Il est proposé de rediriger vers les territoires une partie significative des moyens financiers accordés aux partenaires sous forme de mise à disposition de moyens d'ingénierie, par solidarité territoriale.

Une démarche de contractualisation avec les EPCI va donc être expérimentée sur la base des principes suivants :

- Retenir cinq territoires expérimentaux dès 2020 : Gorges de l'Ardèche – Pays des Vans / Beaume-Drobie / Arche Agglo / Rhône Crussol / Annonay Rhône Agglo

Ces EPCI conduisent déjà des actions dans le domaine agricole et ont au moins un collègue sur leur territoire impliqué dans la démarche « Mon collègue s'engage »

- Envisager à partir de 2021 et à l'issue de cette expérimentation, une seconde vague de contractualisation
- Construire, sur chacun de ces territoires expérimentaux, avec les EPCI, la Chambre agriculture, Agribio et le CDA, un programme d'actions portant sur un an et articulé autour de quatre priorités : restaurer et conquérir des surfaces agricoles, adapter les filières agricoles au changement climatique et développer leur capacité de résilience, permettre aux Ardéchois d'accéder à une alimentation responsable et produire de l'énergie renouvelable dans les exploitations
- Formaliser ce partenariat par un contrat précisant le programme d'actions adapté à chacun des territoires, les modalités de sa mise en œuvre et les engagements de chacun

Et aussi :

Octobre Rose : En Drôme-Ardèche, un bracelet pour ne pas oublier de se faire dépister

Octobre rose est une campagne nationale annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein. Beaucoup d'événements autour de cette campagne sont spectaculaires mais temporaires. Ayant un historique de collaboration bi-départementale, les Départements de l'Ardèche et de la Drôme ont souhaité trouver un moyen de profiter de cette campagne d'octobre pour rappeler que le dépistage est important tout au long de l'année. C'est ainsi qu'est née l'idée d'un bracelet en tissu.

Facile à accrocher au poignet mais aussi aux objets du quotidien : sac, besace, porte-clés...ce bracelet peut faire office de rappel à ce message important : en octobre et le reste de l'année, faites-vous dépister !

CONTACTS

DEPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Hôtel du Département – BP 737 – 07007 PRIVAS CEDEX

Sandrine BARBERINO / Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA – 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr